

reamenagement de pret illégal??????

Par sophsoph13, le 18/10/2012 à 21:04

Bonjour,

J'etais banquière jusqu'à il y a 2 mois. J'avais souscrit un pret immobilier et il etait stipulé dans mes offres "qu'en cas de démission mon taux repasserait au taux en vigueur au moment du pret". Je bénéficiais d'un taux avantageux, et j'avais 50% de remise sur l'ADI comme la plus part des clients qui viennent mettre en concurrence une banque.

Il y a 1 semaine je me rends compte qu'on m'a supprimé les 50% de remise sans meme me prévenir et cela n'etait pas prevu au contrat.

De plus aujourd'hui je constate que j'ai eu des frais de réaménagement 122€ et que mon taux a changé pour prendre 1,5% supplémentaire mais je n'ai absolument pas été prévenue et je n'ai absolument rien recu.

Je ne sais pas si ce taux correspond reellement a ce qui etait pratiqué, je n'ai pas recu de tableau d'amortissement et je n'ai absolument rien signé. De plus en agissant ainsi je n'ai pas pu me retourner, je ne peux pas aller voir la concurrence.

Ils ont fait cela comme ca de leur propre chef. Et le pire ayant changé de boulot comment sont ils surs de mon taux d'endettement??? peut etre me mettent ils dans une situation grave????

Alors j'ai contacté la DRH il m'a dit qu'il ne savait pas et qu'il me rappellerait demain...

De plus si je veux faire racheter le pret il est stipulé dans mes offres que si j'ai demissionné j'aurai des IRA sauf que j'ai lu que le montant devait etre stipulé sinon c'etait pas légal????

Je trouve ca super grave mais pas choquant aux vues de leur pratique et c'est en parti pour ca qu'au bout de 8 ans j'ai décidé de les quitter.

Je souhaiterai les attaquer en justice pensez vous que j'ai mes chances??? Merci pour votre aide et vos réponses je suis très décue